

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Direkte Steuern
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Internationale Beziehungen
Datum	01.01.1989 - 01.01.2019

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Bernhard, Laurent
Burgos, Elie
Clivaz, Romain
Dürrenmatt, Nico
Hulliger, Caroline
Käppeli, Anita
Mach, André
Pasquier, Emilia
Schnyder, Sébastien

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Bernhard, Laurent; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Dürrenmatt, Nico; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Mach, André; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Direkte Steuern, Internationale Beziehungen, 1991 - 2016*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	2
Zwischenstaatliche Beziehungen	2
Aussenwirtschaftspolitik	6
Wirtschaft	7
Geld, Wahrung und Kredit	7
Finanzmarkt	7
offentliche Finanzen	7
Direkte Steuern	7

Abkürzungsverzeichnis

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
DBA	Doppelbesteuerungsabkommen
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
EU	Europäische Union
EVD	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
ESTV	Eidgenössische Steuerverwaltung
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
G20	Gruppe der zwanzig wichtigsten Industrie- und Schwellenländer

DFF	Département fédéral des finances
CDI	Convention de double imposition
AELE	Association européenne de libre-échange
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
UE	Union européenne
DFE	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
AFC	Administration fédérale des contributions
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
G20	Groupe des vingt

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zur EU

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 04.12.2003
ROMAIN CLIVAZ

Certains pourparler ont abouti durant l'année sous revue. Les négociateurs ont annoncé avoir trouvé, au début du mois de juillet, un accord dans le domaine de l'environnement. Il s'agissait principalement de régler la participation de la Suisse à l'Agence européenne pour l'environnement. Un accord de principe a également été trouvé concernant la participation de la Suisse aux programmes MEDIA de l'UE (MEDIA Plus et MEDIA Formation). Ils permettent, entre autres, une amélioration réciproque de la distribution des productions audiovisuelles (cinéma ou télévision). Le principal résultat de l'année sous revue a toutefois été l'accord, conclu en juin, sur la **fiscalité de l'épargne**, principal dossier lié au secret bancaire. Les premiers mois de l'année ont été marqués par de multiples revirements, l'évolution du dossier étant liée à l'adoption par l'UE d'une directive sur la taxation des revenus de l'épargne. C'est principalement l'Italie qui semble avoir conditionné son acceptation de la directive à des concessions dans un domaine qui ne concernait pas la Suisse, soit les quotas laitiers. Le maintien du secret bancaire est également lié à deux autres domaines de ce deuxième paquet de bilatérales : Schengen et la lutte contre la fraude. Ces deux dossiers, sur lesquels aucun accord n'avait encore pu être trouvé à la fin de l'année sous revue, concernaient en effet également la coopération judiciaire. Relativement à ces bilatérales II, l'ASIN a annoncé, dans le courant du mois de mai, son intention de lancer un référendum contre ces nouveaux accords. En fin d'année, l'Associations Suisse des banquiers a officiellement apporté son soutien à la stratégie du parallélisme voulue par le Conseil fédéral.¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 03.10.2007
ELIE BURGOS

De manière générale, une certaine tension a caractérisé les relations entre la Suisse et l'UE au cours de l'année sous revue. La question des **réductions fiscales accordées par certains cantons suisses aux holdings réalisant leurs bénéfices à l'étranger** en a été à l'origine. Si l'UE a souhaité ouvrir des négociations avec la Suisse sur ce différend fiscal les opposant, la Confédération a toutefois estimé de son côté que la souveraineté fiscale des cantons ne pouvait être négociée, mais qu'elle était prête à ouvrir le dialogue à ce sujet. S'appuyant sur l'accord de libre-échange de 1972 entre la Suisse et l'UE, cette dernière a assimilé certaines pratiques fiscales cantonales à l'égard des entreprises à des « aides d'Etat », qu'elle juge inacceptables. Elle s'est cependant montrée intéressée par le caractère non discriminatoire d'une proposition UDC de réduction de l'impôt fédéral sur le bénéfice des entreprises déposée dans une motion au Conseil national et adoptée par ce dernier au cours de l'année sous revue.²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 09.05.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Fin avril, les **CDI** avec les pays de l'UE visant à combattre les fraudes fiscales ont été remis en question par la Commission européenne. Bruxelles souhaitait une approche plus unifiée traitant les pays tiers selon l'application de principes de bonne gouvernance dans le domaine fiscal, notamment en y intégrant les standards de l'OCDE, alors que la Suisse souhaitait négocier des accords différenciés avec chaque Etat.³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 25.11.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En novembre, suite à l'invitation de la présidence suédoise, l'ambassadeur suisse auprès de l'UE, Jacques de Watteville, s'est exprimé à Bruxelles lors du **Comité bimensuel du conseil chargé de l'AELE** (conseil représentant les pays membres de l'UE). Cette rencontre a été considérée comme importante au vu des relations tumultueuses des deux parties durant l'année sous revue. Elle a donné l'opportunité à la Suisse de faire valoir son point de vue auprès de l'union. Dans son intervention, l'ambassadeur a demandé aux Vingt-sept d'accepter un cessez-le-feu dans le domaine de la fiscalité. Il a ainsi déclaré que la Suisse était prête à discuter de la question à condition que l'UE abordât des domaines importants pour la Suisse comme l'accès au marché du travail européen.⁴

Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 28.06.2000
FRANÇOIS BARRAS

Le chef du DFE a pris part à la **deuxième journée du Conseil de l'OCDE**. Il a participé aux discussions portant principalement sur un système unifié européen d'échanges d'informations garantissant une meilleure imposition des revenus. Cette mesure, qui menacerait le secret bancaire helvétique et à l'encontre de laquelle Kaspar Villiger s'est déjà opposé dans ses discussions avec l'UE, impliquait pour Pascal Couchepin une contrainte inacceptable pour la Suisse. De nouvelles solutions de taxation à la source seraient envisageables. De plus, le conseiller fédéral a signé la révision partielle des principes directeurs de l'organisation qui regroupe les vingt-neuf pays les plus riches du monde: ces recommandations, juridiquement non contraignantes, enjoignent les entreprises à adopter un comportement «responsable» dans des domaines tels que l'environnement, la lutte contre la corruption ou la protection des consommateurs.⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 30.01.2004
ELIE BURGOS

La Suisse et l'OCDE ont trouvé un terrain d'entente sur la question des **pratiques fiscales** à la fin du mois de janvier. La Confédération a été rayée de la liste noire des pays accusés par l'OCDE de pratiques dommageables. Pour cette dernière, les sociétés administratives ainsi que les holdings jouissaient en Suisse d'un taux d'imposition comparativement bas qui faussait le jeu de la concurrence. L'OCDE reprochait également à la Confédération sa pratique d'entraide administrative restrictive en ce qui concerne l'imposition des sociétés holdings.⁶

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 09.08.1991
ANDRÉ MACH

L'**Autriche** a fait savoir qu'elle souhaitait une modification de la **convention sur la double imposition avec la Suisse**. Alors que les travailleurs frontaliers autrichiens employés dans le secteur privé sur le territoire helvétique s'acquittent de leurs impôts en Autriche, ceux qui travaillent dans le secteur public sont imposés en Suisse. Cette situation a entraîné un "exode professionnel" du personnel de santé et des enseignants autrichiens, étant donné les taux d'imposition plus bas des cantons. La nouvelle convention devrait obliger les frontaliers autrichiens du secteur public à s'acquitter de leurs impôts en Autriche.⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 03.10.2000
FRANÇOIS BARRAS

Le Conseil fédéral a publié **six messages** concernant respectivement des conventions en vue d'éviter la double imposition de certains pays. Etaient concernés: la Mongolie, l'Albanie, le Kazakhstan, la Macédoine, l'Inde et l'Autriche. Au cours de l'année sous revue, le Conseil des Etats a eu l'occasion de ratifier à l'unanimité les textes portant sur les quatre premiers pays. Quelques mois plus tard, le Conseil national a approuvé lui aussi en chœur les conventions avec la Mongolie, l'Albanie et le Kazakhstan.⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 25.09.2001
FRANÇOIS BARRAS

Le Conseil fédéral a publié **deux messages** en vue d'éviter la double imposition de l'Ukraine et de la République kirghize. Concernant le premier pays, les deux Chambres se sont favorablement prononcées en cours d'année, alors que seul le Conseil des Etats a avalisé la convention avec la République kirghize. Sur le même sujet, le Conseil national et le Conseil des Etats ont ratifié la convention avec l'Autriche, dont le message avait été publié l'année précédente par le Conseil fédéral.⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 09.12.2002
ROMAIN CLIVAZ

Deux **Conventions de double imposition** avec la République fédérale d'Allemagne (02.037) et la Lettonie (02.042) ont été acceptées par les deux Chambres. Celles avec la République d'Ouzbékistan (02.062), la République d'Estonie (02.064) et la République de Lituanie (02.066) n'ont été examinées que par la chambre haute.¹⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 28.11.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats, en tant que premier conseil, a adopté à l'unanimité l'arrêté fédéral approuvant une **convention de double imposition** avec la Serbie-et-Monténégro.¹¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 14.12.2005
ELIE BURGOS

Les chambres ont adopté un protocole modifiant la **Convention de double imposition** avec le Royaume de Norvège, ainsi que le protocole s’y rapportant.¹²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 02.06.2007
ELIE BURGOS

La Suisse et le Chili ont signé une **Convention contre les doubles impositions** concernant les entreprises de transport aérien.¹³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 26.06.2007
ELIE BURGOS

La Suisse et la Grande-Bretagne ont signé un protocole modifiant la **Convention contre la double imposition** des revenus entre les deux pays. Outre l’extension de l’échange de renseignements, la principale modification concerne le dégrèvement complet de l’impôt à la source des dividendes versés à une caisse de pension ou à une société détenant une participation importante dans la société qui verse les dividendes.¹⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 26.10.2007
ELIE BURGOS

La Suisse et la Colombie ont signé, au mois d’octobre, une Convention bilatérale en vue d’éviter la **double imposition**.¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 03.11.2007
ELIE BURGOS

La conseillère fédérale Doris Leuthard a signé un Accord relatif à l’**exonération fiscale des entreprises de navigation aérienne**, dans le cadre d’une mission économique dans le Sultanat d’Oman.¹⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 11.12.2007
ELIE BURGOS

Une convention en vue d’éviter les **doubles impositions** en matière d’impôts sur le revenu a été signée entre la Suisse et le Bangladesh.¹⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 23.05.2008
ELIE BURGOS

La Suisse et la Turquie ont signé une **convention pour éviter la double imposition** entre les deux pays.¹⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 30.07.2008
ELIE BURGOS

La Suisse et le Ghana ont signé une **convention en vue d’éviter la double imposition** au mois de juillet.¹⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 24.06.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, suite au conflit fiscal qui opposait l’UE et la Suisse, le ministre allemand des finances, Peer Steinbrück, a tenu des **propos agressifs** envers la Suisse. L’ambassadeur allemand à Berne, Axel Berg, a été convoqué au palais fédéral. Le parlement a critiqué les paroles du ministre allemand mais également le comportement du Conseil fédéral. Le conflit s’est envenimé notamment lors de la comparaison faite par le député Thomas Müller (pdc, SG) avec la gestapo. La polémique s’est ainsi également propagée en Allemagne. Hans-Rudolf Merz a alors rappelé l’importance de l’entretien de bonnes relations avec l’Allemagne et la chancelière allemande, Angela Merkel, s’est distanciée des propos ayant déclenché la polémique. Par la suite, Micheline Calmy-Rey s’est rendue à Berlin afin de discuter du secret bancaire avec le ministre allemand des affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier. Ce dernier a félicité la Suisse pour sa volonté d’intégrer les standards de l’OCDE dans l’échange d’informations fiscales et a montré la volonté d’enterrer l’escalade qui a suivi les propos de son collègue ministre des finances. Au mois de mai, une délégation parlementaire est allée à Berlin rencontrer Peer Steinbrück. Suite à cette rencontre, la délégation a affirmé que le ministre allemand n’exigerait plus d’échange automatique d’informations en matière fiscale. Finalement, Hans-Rudolf Merz s’est rendu à Berlin afin de rencontrer le ministre allemand des finances et de confirmer la volonté d’assouplir le secret bancaire. Cette rencontre a mis fin aux tensions qui ont opposé l’Allemagne et la Suisse.²⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 23.09.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, le Conseil fédéral a présenté son message demandant l'approbation de la signature de la **CDI** avec la Turquie. Au vu de l'adoption postérieure à cette signature des standards de l'OCDE relatifs à l'assistance administrative en matière fiscale, et de la volonté de la Turquie de renégocier cette convention, les chambres ont décidé de renvoyer le projet au Conseil fédéral afin de renégocier une nouvelle convention permettant d'appliquer le modèle d'accord de l'OCDE.²¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 24.09.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En août, un accord entre la Confédération et les Etats-Unis concernant les **poursuites judiciaires d'UBS** a été signé. Il prévoit l'abandon des poursuites, l'annulation d'une amende et le respect des procédures helvétiques de la part des Etats-Unis contre la livraison 4450 noms de clients d'UBS au fisc américain. Par la suite, les deux parties ont signé une **CDI** intégrant les standards de l'OCDE. Ces négociations se sont déroulées en parallèle, le chef du DFF ayant lié le règlement des plaintes contre UBS à la conclusion d'une CDI révisée.²²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 28.11.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En octobre, les relations helvético-italiennes se sont tendues suite à la mise en place **d'actions fiscales, douanières et policières** par les autorités italiennes pour accompagner la mise en place d'une nouvelle amnistie fiscale. La surveillance des frontières helvétiques à l'aide de systèmes infrarouges, l'envoi anonyme d'agents du fisc italien au Tessin, les perquisitions menées dans des succursales de banques suisses en Italie, les descentes du fisc italien dans des sociétés italiennes soupçonnées d'évasion de fonds en Suisse et les lettres d'avertissements à des ressortissants italiens vivant en Suisse ont entraîné les protestations du gouvernement helvétique qui a estimé ces mesures discriminantes. De la sorte, Micheline Calmy-Rey a convoqué l'ambassadeur italien au DFAE pour lui faire part de ses préoccupations et Hans-Rudolf Merz a annoncé qu'il suspendait les négociations sur la CDI avec l'Italie. Suite à cela, un groupe de travail interdépartemental a été constitué afin d'éviter toute escalade et, lors de sa visite à Rome, Doris Leuthard a affirmé que la Suisse souhaitait poursuivre le dialogue à condition que l'Italie la retirât de sa liste noire des paradis fiscaux. A la fin du mois de novembre, deux motions ont été déposées au parlement italien demandant d'améliorer les relations avec la Suisse et la Confédération a retiré sa candidature à la présidence de l'OCDE au profit de l'Italie.²³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 28.02.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le différend concernant les données volées à la filiale **HSBC** et récupérées par la France a été réglé lors de la visite de Nicolas Sarkozy au Forum économique de Davos. Le gouvernement français a ainsi promis de ne pas demander d'assistance administrative sur la base de ces documents et s'est engagé à ne pas livrer ces documents à d'autres Etats. La ratification d'une CDI avec la France avait en effet été mise en suspens par la Suisse en attendant la résolution de cette affaire. En juin, le parlement a approuvé la **CDI** avec la France.²⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 06.05.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le gouvernement italien s'est opposé au projet de texte de la Commission européenne promulguant un **cessez-le-feu sur le front de la fiscalité** entre la Suisse et l'UE. Elle souhaite ainsi maintenir la pression sur la Suisse afin d'accélérer la négociation d'une CDI et la pousser à retirer les mesures restreignant l'octroi de visa Schengen de ressortissants libyens. Par ailleurs, le gouvernement tessinois a décidé de ne pas ratifier le programme de coopération territoriale Interreg afin de protester contre la nouvelle amnistie fiscale italienne et les attaques contre la place financière tessinoise. Toutefois, les relations entre les parties se sont améliorées lors d'une visite de la présidente de la Confédération à Rome.²⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 15.06.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En juin, le Brésil a inscrit la Suisse sur sa **liste noire des paradis fiscaux**. Cela a entraîné une augmentation des impôts pour les entreprises suisses au Brésil et les clients brésiliens de banques suisses. Le gouvernement brésilien a considéré que tous les pays appliquant une imposition sur les bénéficiaires inférieure à 20% ou appliquant le secret bancaire sont de fait des paradis fiscaux.²⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 19.10.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En début d'année, le gouvernement allemand s'est vu proposer des **données volées** dans le cadre de sa lutte contre la fraude fiscale. Elles auraient concerné 1500 clients d'un établissement bancaire helvétique. La chancelière allemande, Angela Merkel, s'est montrée favorable à l'achat et à l'utilisation de cette liste. Suite à cela, l'UDC a exigé la suspension immédiate des négociations relatives à la conclusion d'une convention de double imposition (CDI) et a déposé une plainte auprès du Ministère public de la Confédération. Le PLR a déclaré que l'utilisation de ces données a rendu difficile la continuation des négociations et la majorité de ses parlementaires fédéraux ont demandé au gouvernement de porter plainte devant la Cour internationale de justice. Le PDC a réclamé des sanctions aggravées pour la violation du secret bancaire et le PS a condamné le vol de données. Toutefois, la Suisse a semblé isolée et ne pas avoir les moyens de répondre à son principal partenaire économique. Le Conseil fédéral a effectivement rejeté l'idée d'un gel des négociations car il estime que la conclusion de CDI avec l'ensemble des membres de l'UE pourrait rendre caduque les demandes insistantes afin de conclure un accord multilatéral intégrant un échange automatique d'informations. Enfin, d'autres offres de données volées ont été faites à différents Länder. Ces affaires font suite à celles des données volées à la filiale HSBC de Genève et revendues au gouvernement français. Le conflit s'est légèrement apaisé lorsque les gouvernements des deux pays ont paraphé une nouvelle **CDI** à la fin du mois de mars, puis lorsque des parlementaires suisses sont allés rencontrer leurs homologues allemands en octobre.²⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 23.10.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le même mois, le chef du gouvernement canadien, **Stephen Harper**, est venu à Berne rencontrer une délégation du Conseil fédéral en marge du Sommet pour la francophonie. Les discussions ont notamment porté sur la signature d'une CDI.²⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 17.06.2011
ANITA KÄPPELI

Das Parlament stimmte dem **DBA** mit Georgien zu.²⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 17.06.2011
ANITA KÄPPELI

Das Parlament stimmte dem **DBA** mit Indien zu.³⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 17.06.2011
ANITA KÄPPELI

Im Berichtsjahr votierten beide Räte für das **DBA** mit Uruguay.³¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 25.08.2011
ANITA KÄPPELI

Die Schweiz und Grossbritannien legten im Berichtsjahr ihren Steuerstreit durch die **Paraphrasierung eines Steuerabkommens** vorläufig bei.³²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 13.12.2011
ANITA KÄPPELI

Der Ständerat stimmte dem **DBA** mit der Republik Korea zu.³³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 31.12.2011
ANITA KÄPPELI

Der Ständerat stimmte dem **DBA** mit Rumänien zu.³⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 08.12.2012
EMILIA PASQUIER

L'année sous revue a également été marquée par une crispation des relations franco-suisse notamment sur les questions fiscales. A l'heure de la révision de la **convention de double-imposition en matière de succession**, la France a notamment exprimé sa volonté d'imposer davantage le patrimoine des Français vivant en Suisse.³⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 25.09.2013
EMILIA PASQUIER

En septembre, la Suisse et la Chine ont conclu une nouvelle **CDI**, remplaçant ainsi la convention de 1991.³⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 23.02.2015
CAROLINE HULLIGER

Le 23 février à Milan, Eveline Widmer-Schlumpf et son homologue italien Pier Carlo Padoan ont signé un **protocole modifiant la convention contre les CDI** ainsi qu'une feuille de route concernant la poursuite du dialogue sur les questions financières et fiscales.³⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 10.07.2015
CAROLINE HULLIGER

Lors d'une **visite de travail**, le 10 juillet à **Vaduz**, la cheffe du DFF a eu l'occasion de s'entretenir avec le chef du gouvernement de la Principauté du Liechtenstein Adrian Hasler. Les deux ministres ont signé une nouvelle CDI qui entrera en vigueur le 1er janvier 2017, remplaçant ainsi celle du 22 juin 1995, et un accord sur l'assurance des dommages dus à des événements naturels.³⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 04.09.2015
CAROLINE HULLIGER

Début septembre, **la Suisse et la Norvège** ont signé à Oslo un protocole modifiant la CDI en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, introduisant ainsi une clause d'arbitrage conforme au modèle de convention fiscale de l'OCDE.³⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 09.09.2015
CAROLINE HULLIGER

Le 9 septembre, la Suisse et l'Albanie ont signé un **protocole modifiant la CDI** en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.⁴⁰

Aussenwirtschaftspolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 13.05.2004
ELIE BURGOS

Au mois de février, l'**UE** a annoncé unilatéralement et sans avertissement que les produits communautaires importés en Suisse seraient taxés s'ils étaient réexportés vers l'UE. La mesure devait s'appliquer à partir du 1er mars. La Suisse a immédiatement et vivement protesté (notamment tout d'abord par la voix du seco), signalant qu'une telle mesure représenterait une violation de l'Accord de libre-échange de 1972, qui prévoit la franchise totale tant pour les produits industriels de l'UE que de la Suisse. De nombreuses entreprises suisses ont également réagi à la nouvelle et ont fait part de leurs inquiétudes. Le seco a obtenu, quelques jours plus tard, que le nouveau régime douanier européen soit repoussé et réexaminé. Vers la mi-mai, l'UE est finalement revenue sur sa décision et a renoncé à la mesure sans condition. Une interpellation urgente Büttiker (prd, SO; 04.3021), déposée au Conseil des Etats lors de la session de printemps, demandait des **éclaircissements** au Conseil fédéral concernant la réintroduction de ce droit de douane sur les produits d'origine communautaire réexportés à partir du 1er mars. Au Conseil national, ce ne sont pas moins de trois interpellations urgentes qui ont été déposées presque simultanément à ce sujet au début du mois de mars : une du groupe UDC, une du groupe socialiste et une du groupe radical-libéral. Le gouvernement, très ferme sur cette question, a déclaré avoir demandé à l'UE de revenir sur sa position. Il en allait, selon lui, de millions de francs et de plusieurs milliers d'emplois.⁴¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 23.07.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Durant l'année sous revue, les **questions liées à la place financière suisse** ont eu une forte influence sur l'ensemble des relations bilatérales helvétiques. La Suisse a notamment essayé de bénéficier du déploiement des ressources diplomatiques du Luxembourg et de l'Autriche auprès de l'UE afin de ne pas figurer sur la liste des paradis fiscaux du G20, sans succès. De la sorte, les pressions internationales sur le secret bancaire ont poussé la Confédération à réviser un minimum de douze Conventions contre la double imposition (CDI) intégrant les standards de l'OCDE relatifs à la bonne gouvernance en matière de fiscalité de l'épargne.⁴²

Durant l'année sous revue, le parlement a adopté de nombreuses **conventions de double imposition** (CDI) intégrant les standards de l'OCDE relatifs à la bonne gouvernance en matière de fiscalité. Lors d'un traitement collectif des CDI, le parlement a modifié le projet du Conseil fédéral.⁴³

Wirtschaft

Geld, Währung und Kredit

Finanzmarkt

Im Juli 2016 sorgte die Grossbank UBS mit einer in der Branche ungewöhnlichen Medienmitteilung für Aufsehen: Die Bank gab bekannt, dass sie von der ESTV dazu angehalten werde, **Bankdaten tausender Kunden an Frankreich** zu liefern. Diese Verfügung basierte auf einem Amtshilfegesuch, welches Frankreich an die Schweiz gerichtet hatte und das auf Hinweisen zu beruhen schien, die den französischen Behörden von ihren deutschen Kollegen zugespielt worden waren. Das Amtshilfegesuch enthielt keine Namen betroffener Kunden, sondern lediglich einzelne Kundennummern, weshalb über die Rechtmässigkeit desselben Uneinigkeit herrschte. Während sich die ESTV auf den Standpunkt stellte, dass die im Amtshilfegesuch enthaltenen Daten und die Grundlage des Gesuchs ausreichend spezifiziert seien und die Amtshilfe deshalb zu gewähren sei, zeigte sich die UBS davon überzeugt, dass eine ausreichende Spezifizierung in diesem Falle nicht gegeben und auf das Amtshilfegesuch deshalb nicht einzutreten sei. Die Bank gab in ihrer Mitteilung bekannt, die Rechtmässigkeit des Amtshilfegesuchs vom Bundesverwaltungsgericht überprüfen zu lassen, wobei indes vorderhand nicht klar war, ob die UBS dazu überhaupt berechtigt war, waren doch laut Gesetz nur Akteure zu Beschwerden gegen Verfügungen berechtigt, die von einer solchen «besonders berührt» sind und ein «schutzwürdiges Interesse an deren Aufhebung oder Änderung» haben.⁴⁴

Öffentliche Finanzen

Direkte Steuern

Im Juli des Berichtsjahres unterzeichnete die Schweiz ein neues **Erbschaftssteuerabkommen mit Frankreich**. Anlass zu Neuverhandlungen gab die im Jahre 2011 durch die französische Regierung ausgesprochene Drohung, das seit 1953 geltende Vertragswerk aufzukündigen. Nach Ansicht des Bundesrates war eine für die Schweiz unvorteilhafte Revision einem vertragslosen Zustand vorzuziehen. Zu den wichtigsten Neuerungen zählte, dass Frankreich auf seinem Gebiet wohnhafte Erben und Vermächtnisnehmer besteuern konnte, wobei eine in der Schweiz bezahlte Erbschaftssteuer angerechnet wurde. Zudem führte das Abkommen Steuertransparenz für Immobiliengesellschaften ein, indem indirekt gehaltene Immobilien künftig am Ort der gelegenen Sache versteuert werden sollten. In der Romandie löste das revidierte Abkommen bereits vor seiner Unterzeichnung heftigen Widerstand aus. Die Westschweizer Finanzdirektoren hielten es für inakzeptabel, dass der französische Staat Erbschaftssteuern einziehen konnte, wenn der Erblasser in der Schweiz ansässig war und lediglich in Frankreich wohnhafte Erben hatte. Aufgrund dieser Empörung zeigte sich die französische Regierung gegenüber dem im Sommer 2012 paraphierten Entwurf zu drei kleineren Konzessionen bereit. Dies änderte jedoch nichts daran, dass das Erbschaftsabkommen in der Schweiz einen schweren Stand hatte. Erwartungsgemäss beschloss der Nationalrat in der Wintersession, nicht auf die Vorlage einzutreten. Dieser Entscheid fiel mit 122 zu 53 Stimmen deutlich aus. Lediglich die Ratslinke setzte sich für ein Eintreten ein. Das Geschäft wurde im Ständerat auf die Frühjahrsession des Folgejahres traktandiert.⁴⁵

1) Communiqué de presse de l'OFEPF du 4.7.03; communiqué de presse de l'Office fédéral de la culture du 17.7.03; NZZ et LT, 22.1 et 5.6.03; NZZ, 27.1.03; LT et TA, 4.6.03; presse du 4.12.03.

2) LT, 2.6.07; Lib., 20.6.07; LT, 3.10.07.

3) TG, 24.4.09; SGT, 9.5.09.

4) NZZ, 25.11.09; LT, 21, 23 et 25.11.09; Lib., 25.11.09.

5) Lib., 28.6.00

6) Lib., 29.1.04; LT, 30.1.04.

7) JdG et SGT, 9.8.91.

8) FF, 2000, p. 2357 ss., 2383 ss., 2431 ss., 3608 ss., 5107 ss., 5217 ss.; BO CE, 2000, p. 460, 459 s., 493; BO CN, 2000, p. 1109

9) FF, 2001, p. 1563 ss. et 4415 ss.; BO CN, 2001, p. 768 et 1165; BO CE, 2001, p. 59 s., 242 et 595

- 10) FF, 2002, p. 3991; BO CE, 2002, p. 680; BO CN, 2002, p. 1976; FF, 2002, p. 4874; BO CE, 2002, p. 681; BO CN, 2002, p. 1979; FF, 2002, p. 6498; BO CE, 2002, p. 1093; FF, 2002, p. 6552; BO CE, 2002, p. 1093; FF, 2002, p. 6524; BO CE, 2002, p. 1094.
- 11) FF, 2005, p. 5011 ss.; BO CE, 2005, p. 894 s.
- 12) FF, 2005, p. 3809 ss.; BO CE, 2005, p. 779 s.; BO CN, 2005, p. 1982 ss.
- 13) TG, 2.6.07.
- 14) Communiqué de presse du CF, 26.6.07.
- 15) Communiqué de presse du CF, 26.10.07.
- 16) Communiqué de presse du CF, 3.11.07.
- 17) Communiqué de presse du CF, 11.12.07.
- 18) LT, 23.5.08.
- 19) NZZ, 30.7.08.
- 20) Presse du 14.3 au 24.6.09
- 21) FF, 2009, p. 1877 ss.; BO CE, 2009, p. 341; BO CN, 2009, p. 1717.
- 22) LT, 20.8.09; LT, 29.4, 17.6 et 24.9.09.
- 23) Presse des mois d'octobre et novembre; NZZ, 28.11.09; TA, 28.11.09.
- 24) LT, 28.1.10.
- 25) NZZ, 3.3.10; QJ, 6.3.10 ; LT et NZZ, 6.5.10.
- 26) LT, 15.6.10.
- 27) LT, 1, 2, 3, 9 et 25.2.10; presse du 1.3 au 27.3.10; TA, 19.10.10.
- 28) NZZ, 23.10.10.
- 29) AB NR, 2011, S. 706 ff. und 725; AB SR, 2011, S. 695 ff. und 703.
- 30) AB NR, 2011, S. 706 ff., 721 ff. und 1293; AB SR, 2011, S. 695 ff., 700 und 712; BBl, 2011, S. 4951 ff.
- 31) AB NR, 2011, S. 706 ff., 729 ff. und 1294; AB SR, 2011, S. 695 ff., 702 und 713; BBl, 2011, S. 4945 ff.
- 32) Presse vom 25.8.11.
- 33) AB SR, 2011, S. 1156 ff.; BBl, 2011, S. 7355 ff.
- 34) AB SR, 2011, S. 1156 f.; BBl, 2011, S. 6923 ff.
- 35) LT, 23.3. et 08.12.12.
- 36) Communiqué du DFF du 25.9.13.
- 37) Communiqué du SFI du 23.02.2015
- 38) Communiqué du DFF du 10.07.2015
- 39) Communiqué du DFF du 9.9.2015
- 40) Communiqué du DFF du 09.09.2015
- 41) BO CE, 2004, p. 113 ss.; BO CN, 2004, p. 341 ss.; LT et 24h, 20.2.04; LT et 24h, 25.2.04; presse du 13.5.04.
- 42) Lib., 21.3.09; LT, 1.4 et 23.7.09.
- 43) FF, 2010, p. 87 ss.; BO CE, 2010, p. 271 ss, 285 et 752; BO CN, 2010, p. 885 ss., 903 ss., 911 s. et 1162; LT, 1.2.10. Voir APS 2009, p. 59.
- 44) NZZ, 6.7.16
- 45) BBl, 2013, S. 7127f.; AB NR, 2013, S. 2171ff.; Medienmitteilung EFD vom 11.7.13, SGT, 20.2. und 4.7.13.